

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 09 JANVIER 2016 A 10 HEURES



Convocation : 04/01/2016 PRESIDENTE : ESSA Gisèle, Doyenne d'Age - SECRETAIRE DE SEANCE : LENOBLE Céline

Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BELORGEY . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DA COSTA . DEMARTINECOURT . DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : GOULIER Patrice . Excusé . A donné pouvoir à BELIN Noël . MANIERE Michel . Excusé . A donné pouvoir à DA COSTA Tony . MANIERE Raymond . Excusé . A donné pouvoir à FICHOT Michel .

-1- ELECTION DU MAIRE

Vu les délibérations du 19 décembre 2015 des communes de JOURS EN VAUX et IVRY EN MONTAGNE, demandant la création de la commune nouvelle de VAL-MONT,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, sous la Présidence de Madame Gisèle ESSA, doyenne d'âge,

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

. ELIT Monsieur **Christian BRESSOULALY**, Maire de la Commune de VAMONT, à 18 voix sur 21.

SEANCE DU 09 JANVIER 2016 A 10 HEURES

Convocation : 04/01/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY, Maire - SECRETAIRE DE SEANCE : LENOBLE Céline

Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BELORGEY . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DA COSTA . DEMARTINECOURT . DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : GOULIER Patrice . Excusé . A donné pouvoir à BELIN Noël . MANIERE Michel . Excusé . A donné pouvoir à DA COSTA Tony . MANIERE Raymond . Excusé . A donné pouvoir à FICHOT Michel .

-2- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS:

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

. DECIDE de fixer à 6 le nombre d'adjoints pour la commune de VAL-MONT.

RESULTAT DU VOTE : 21 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 09 JANVIER 2016 A 10 HEURES

Convocation : 04/01/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY, Maire - SECRETAIRE DE SEANCE : LENOBLE Céline

Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BELORGEY . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DA COSTA . DEMARTINECOURT . DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .

Absents : GOULIER Patrice . Excusé . A donné pouvoir à BELIN Noël . MANIERE Michel . Excusé . A donné pouvoir à DA COSTA Tony . MANIERE Raymond . Excusé . A donné pouvoir à FICHOT Michel .

-3-ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Vu les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Après avoir, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret ;

- ELIT Monsieur **Noël BELIN** en tant que premier adjoint à 20 voix sur 21 ;
- ELIT Monsieur **Michel FICHOT** en tant que deuxième adjoint à 19 voix sur 21 ;
- ELIT Monsieur **Marcel DEMARTINECOURT** en tant que troisième adjoint à 17 voix sur 21 ;
- ELIT Monsieur **Raymond MANIERE** en tant que quatrième adjoint à 21 voix sur 21 ;
- ELIT Monsieur **Bernard LENOBLE** en tant que cinquième adjoint à 19 voix sur 21 ;
- ELIT Monsieur **Patrice BABEY** en tant que sixième adjoint à 21 voix sur 21.